



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1315

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 juillet 2025, le Règlement numéro 1315 décrétant une dépense et un emprunt de 231 700 \$ pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du boulevard Taché Est.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1315 le 4 septembre 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1315 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 5^e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate